



Contribution de l'ADEME à « l'Engagement national contre la précarité énergétique »

Jean-Louis BORLOO, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Valérie LÉTARD, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat, et Benoist APPARU, secrétaire d'État au Logement et à l'Urbanisme auprès du ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ont annoncé le 26 janvier 2010 le lancement d'un « Engagement national contre la précarité énergétique ».

Fondé sur les conclusions du groupe de travail précarité énergétique mis en place par Valérie Létard en septembre 2009¹, ce plan a pour objectif central de réhabiliter sur la période 2010-2017 les logements de 300 000 propriétaires occupants modestes en situation de précarité énergétique. Le programme repose pour l'essentiel sur :

- la définition d'un cadre d'action dans la loi Grenelle 2 ;
- la mise en place, notamment grâce au Grand Emprunt, d'un « Fonds national d'aide à la rénovation thermique des logements privés », portant à 1,25 milliard d'euros l'engagement financier de l'Etat (hors aides fiscales) ;
- la conclusion au niveau départemental de « Contrats locaux d'engagement contre la précarité énergétique » : cette contractualisation avec les acteurs locaux permettra de mobiliser les différentes sources de financements et de mettre en place un accompagnement individualisé : repérage des situations à traiter, diagnostic énergétique et financier, montage du projet de rénovation thermique, mise en œuvre des travaux ;
- la mise en place de l'Observatoire de la précarité énergétique.

La présente note a pour objet d'identifier la contribution de l'ADEME à l'Engagement national contre la précarité énergétique :

- expertise sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre la précarité énergétique qui pourra être diffusée aux services déconcentrés de l'Etat, aux collectivités territoriales et locales et aux acteurs de terrain afin de les aider à préparer les contrats locaux d'engagement contre la précarité énergétique ;
- diffusion de modules de formation auprès des travailleurs sociaux et de modules de sensibilisation auprès d'autres acteurs impliqués ;
- pilotage d'un observatoire national de la précarité énergétique et d'études socio-économiques sur la réalisation de travaux de performance énergétique par les ménages modestes ;

¹ Ce groupe de travail, présidé par Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Grenelle et animé par Alain de Quéro, Directeur de l'action territoriale de l'Anah et Bertrand Lapostolet, de la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, était chargé de proposer des actions de lutte contre la précarité énergétique dans les logements. Le rapport final du groupe de travail a été remis officiellement le 6 janvier 2010 en présence de Valérie Létard et de Benoist Apparu.

- appui à des expérimentations, à travers des appels à projets nationaux (PREBAT notamment), des partenariats nationaux (Réseau RAPPEL, H&D, PACT, Compagnons bâtisseurs, ...) ou locaux (notamment dans le cadre des contractualisations régionales) ;
- expertise auprès du MEEDDM dans le cadre de la définition du Plan national de rénovation thermique ou pour adapter les outils financiers (CIDD, éco-PTZ, micro-crédit) afin de les rendre accessibles aux ménages modestes pour réaliser des travaux de rénovation énergétiquement performants.

Diffusion de l'expertise sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre la précarité énergétique

L'ADEME accompagne depuis plusieurs années les acteurs locaux (conseils généraux et autres collectivités territoriales, centres communaux d'action sociale, etc.) afin de les aider à prendre des mesures concrètes de lutte contre la précarité énergétique.

Les expériences menées ont été capitalisées dans une plaquette et un guide publiés en avril 2008 : « Comment mettre en place un Fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie en faveur des ménages défavorisés ». Ce guide décrit la méthodologie de mise en place de ces dispositifs locaux. Il contient 76 fiches dans les domaines social, juridique, financier, technique et opérationnel.

L'ADEME a également partagé avec plusieurs pays européens différentes expériences pour lutter contre la précarité énergétique à travers le projet européen EPEE (Étude sur la Précarité Énergétique en Europe).

Ce projet a donné lieu à l'élaboration de deux guides publiés en septembre 2009 : un guide européen de recommandations à l'attention des décideurs politiques et un guide national qui constitue une boîte à outils pour les collectivités, sous forme de 13 fiches actions.

Les résultats des projets ont été présentés lors d'un colloque national organisé à Paris en septembre 2009 et lors d'un colloque européen organisé également à Paris en octobre 2009.

Afin de faciliter l'organisation des tables rondes départementales annoncées par les ministres dès le 2^{ème} trimestre 2010, un dossier rassemblant les guides réalisés et recensant les actions conduites par l'ADEME sera mis à disposition des directions régionales de l'ADEME qui pourront le diffuser aux services de l'État, aux collectivités territoriales et aux autres acteurs sollicités pour la préparation et la tenue des tables rondes départementales.

Diffusion de modules de formation pour les travailleurs sociaux et de modules de sensibilisation

L'ADEME a proposé une formation de 4 jours pour les Conseillers en économie sociale et familiale entre 2000 et mai 2009. Ce module de 4 jours a permis de former 450 personnes en 34 sessions. Un module de 2 jours a également été mis en place en 2007 pour les assistants de services sociaux, diffusé par des formateurs disséminés sur le territoire (issus souvent des EIE tels que Habitat et Développement, associations du CLER, ADIL, etc.). Ils interviennent à notre demande ou à la demande de Conseils Généraux ou autres). 5 sessions ont été programmées en régions en 2010.

Pour accroître la diffusion de ces modules, il est envisagé de :

- travailler avec des conseils régionaux ou généraux pour favoriser la diffusion du module de 2 jours actualisé dans la formation continue ;
- travailler avec le Ministère des Affaires Sociales pour rajouter des éléments sur la précarité énergétique dans les programmes de formation initiale des travailleurs sociaux ;

- demander à des partenaires spécialisés (par exemple le CNFPT) de diffuser largement les modules sur la précarité énergétique.

Afin de sensibiliser largement les conseillers info-énergie à la précarité énergétique, un module de 2 jours est en cours de conception. Il devrait permettre de former environ 100 conseillers info-énergie par an. À l'issue de la formation, les conseillers info énergie devront être capables de définir ce qu'est la précarité énergétique, connaître les acteurs, les aspects réglementaires, juridiques, financiers, identifier et appréhender des situations de précarité, recenser les actions déjà entreprises, maîtriser des outils de base pour conseiller ce public, connaître les dispositifs locaux de lutte contre la précarité énergétique.

Soutien à la mise en place d'un observatoire national de la précarité énergétique

L'ADEME a pour mission de développer des systèmes d'observation sur la performance énergétique. Elle a dans ce cadre financé une étude de faisabilité sur le montage d'un observatoire de la précarité énergétique. Les résultats de l'étude ont montré l'intérêt du projet et permis d'informer et réunir plusieurs partenaires pour préparer le montage de cet observatoire :

- le MEEDDM (DGALN, DGEC, CGDD) ;
- l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) ;
- le Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées (HCLPD) ;
- EDF ;
- GDF SUEZ ;
- le Médiateur national de l'énergie ;
- l'Union Sociale pour l'Habitat ;
- la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés ;
- l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) ;
- l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) ;
- l'Assemblée des départements de France (ADF) ;
- la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Les objectifs de l'observatoire sont les suivants :

- disposer d'une connaissance fiable et partagée du phénomène de précarité énergétique en prenant en compte ses aspects sociaux, énergétiques, sanitaires et économiques ;
- améliorer, tant dans le secteur du bâtiment que dans les transports, la connaissance des phénomènes de précarité énergétique en France, informer et contribuer à l'orientation des politiques publiques ;
- mettre en commun et approfondir les indicateurs en lien avec la précarité énergétique ;
- créer et alimenter un centre de ressources pour les actions de lutte contre la précarité énergétique.

Conformément au souhait de M. Apparü, les travaux de l'observatoire s'inscriront dans le cadre plus large de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES).

Un comité de pilotage avec l'ensemble des partenaires se tiendra en juin 2010 pour acter les objectifs de l'observatoire et valider la convention de partenariat qui associera l'ensemble des partenaires.

Appui aux expérimentations de lutte contre la précarité énergétique

L'ADEME, en tant qu'opérateur de la transition environnementale, a une mission de « précurseur ». Elle cherche ainsi à soutenir les démarches innovantes qui visent à atteindre plus rapidement les objectifs environnementaux qui ont été fixés, et notamment accélérer la performance énergétique des logements des ménages modestes.

L'ADEME continuera donc à appuyer des expérimentations suivant 3 modalités

- appui à des expérimentations portées localement, notamment en partenariat avec les conseils régionaux, suivant les priorités qui auront été fixées dans les CPER ;
- appel à projet national dans le cadre du PREBAT en partenariat avec le PUCA et l'Anah (1,7 M€ d'aides à 20 projets ont été apportés lors du 1er appel à projets lancé en 2008) ;
- financement d'actions en partenariat avec des partenaires nationaux actifs sur la précarité énergétique : renouvellement de la convention Habitat & Développement, convention avec l'Association nationale des compagnons bâtisseurs (notamment pour soutenir des programmes d'auto-réhabilitation), convention avec le CLER sur le réseau RAPPEL, préparation d'une convention avec la fédération des PACT.

Expertise auprès du MEEDDM

L'ADEME, agence d'expertise auprès de l'État, a appuyé le ministère pour la mise en place du crédit d'impôt développement durable et de l'éco-prêt à taux zéro. Elle travaille également avec les banques sur l'adaptation du micro-crédit pour financer les travaux de performance énergétique.

L'ADEME soutient par ailleurs le projet européen FinSH qui étudie les outils financiers pour la diminution de la précarité énergétique.

L'ADEME pourra donc continuer à apporter son expertise au ministère pour adapter les outils financiers afin de les rendre accessibles aux ménages modestes pour réaliser des travaux de performance énergétique performants.

L'ADEME peut également, à la demande du ministère, participer aux travaux de définition du plan national de rénovation thermique.